

## Plan régional de prévention et de gestion des déchets des Pays de la Loire

Groupe de travail « déchets du BTP »

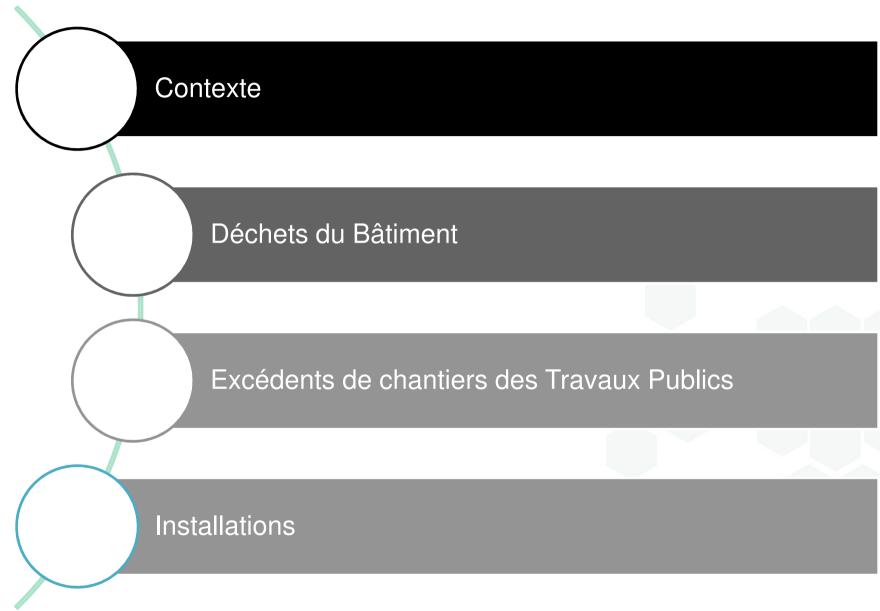
19 septembre 2017







## Ordre du jour du groupe de travail





# État d'avancement

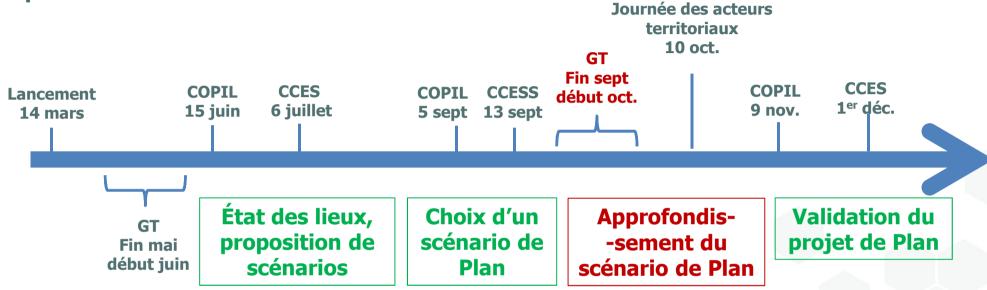






## Rappel : le contenu du Plan et ses échéances

## Principales échéances:



## 6 GT organisés en septembre et octobre :

Prévention (15/09) Déchets du BTP (19/09) Biodéchets (26/09)

Installations (29/09) VHU (5/10) TLC (5/10)

⇒ Rédaction du document de Plan en janvier 2018 et approbation en janvier 2019.



## Orientations de la CCES du 13/09 - Prévention



• Rappel de l'objectif réglementaire :

« Réduire les quantités de DAE par unité de valeur produite »

• Déchets non dangereux non inertes (DND NI):

Un objectif de -8 % en 2025 et -20 % en 2031 par rapport au tendanciel

• Déchets inertes : prévention selon un taux de « réemploi » sur chantier

Toutes les actions réalisées en amont de la génération des excédents de chantier ou limitant les excédents de chantier à gérer en sortie du chantier, y compris la réutilisation sur place (avec ou sans pré-traitement).

Échéance	Produit sur chantier (tendanciel)	Taux de réemploi	Excédents de chantier	Écart / tendanciel (avec 32 % réemploi)
Rappel 2015	10 994 kt	32 %	7 439 kt	
2025	13 013	34 %	8 577 kt	-2,6 %
2031	14 398	36 %	9 151 kt	-6,1 %

Effort de prévention





## Orientations de la CCES du 13/09 – scénario de valorisation et recyclagé

## Accroissement du recyclage :

- Augmentation du recyclage, avec à l'horizon 2031 :

(% de recyclé dans le flux (kt supplémentaire par rapport au tendanciel))

Matériaux	Tendanciel	Scénario « Recyclage ++ »
Mélange de DI (1,7 Mt)	13 %	35 % (+377 kt)
Terres (6,3 Mt)	1,4 %	12 % (+608 kt)
Graves (0,6 Mt)	43,5 %	55 % (+55 kt)
=> Ensemble DI	14 %	<b>26,5</b> % (+1 040 kt)

## Augmentation de la réutilisation

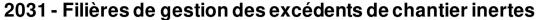
Évolution de 13 % des DI dans le tendanciel à 22 %

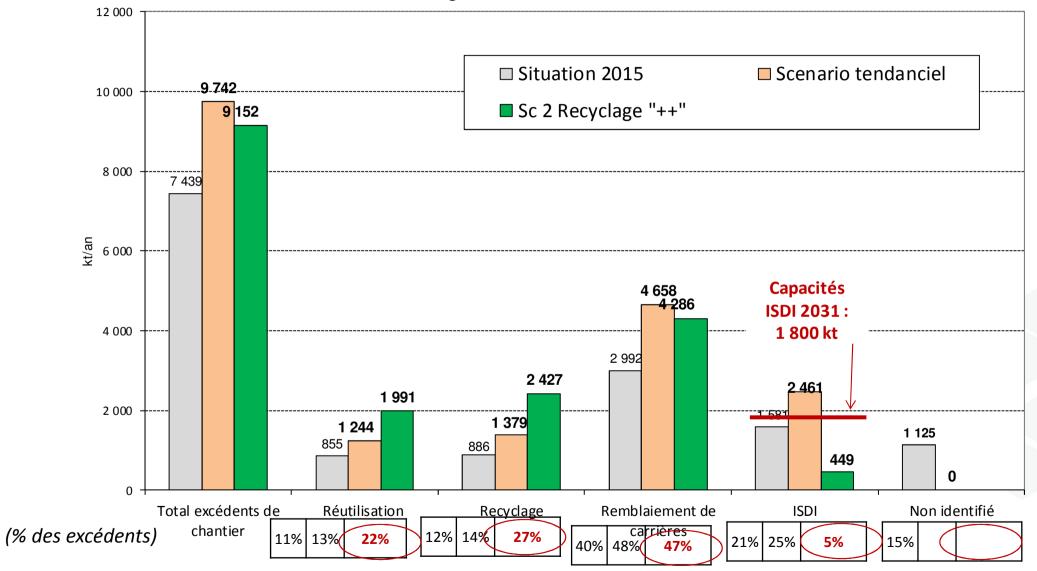
## Remblaiement de carrières :

- Hypothèse d'un maintien de la part des excédents concernés actuellement
- Un arbitrage du schéma des carrières à attendre ?

## Orientations de la CCES du 13/09 - Scénarios de gestion des excédents de chantier - Horizon 2031









 Rappel des principales contributions sur les recommandations possibles (1/2)



- Communes aux activités bâtiment/TP
  - ✓ Travailler à une **meilleure connaissance** de la gestion et de la valorisation des déchets Mettre en place un observatoire par le biais de la Cerc
  - ✓ Faire évoluer les marchés publics, en :
    - Adaptant au mieux les cahiers des charges aux usages envisagés,
    - Développant les pratiques d'achat durable (via RGO...),
    - Augmentant le recours en matériaux recyclés, sous réserve d'une pertinence au regard des gisements de matériaux en présence localement,
    - Permettant les variantes.
  - Améliorer les pratiques de traçabilité des déchets, via des demandes précises et claires des maîtres d'ouvrage.
  - ✓ Implantation de **déchèteries professionnelles**





## Rappel des principales contributions sur les recommandations possibles (1/2)

#### • Bâtiment

- ✓ Améliorer et renforcer le maillage territorial en points de dépôts, par l'augmentation (généralisation ?) de l'accueil des professionnels en déchèteries,
- ✓ Développer l'offre de collecte, y compris pour des gisements diffus (exemple de l'amiante),
- ✓ Donnant les moyens aux entreprises de gérer les déchets hors compte prorata (ou dans le compte prorata avec des moyens prévus à la hauteur des besoins par le maitre d'ouvrage).

## Travaux publics

- ✓ Donner la possibilité aux entreprises d'avoir **un stock temporaire** de matériaux inertes réutilisables,
- ✓ Intégrer les besoins en foncier pour la gestion des déchets dans les documents d'urbanisme,
- ✓ Apporter aux maitres d'ouvrage des garanties sur la qualité des matériaux de seconde vie.



## Finalités du GT



## →Qu'est-il nécessaire d'écrire dans le Plan comme <u>préconisations/</u> <u>recommandations</u> voir <u>objectifs de « moyens »</u>?

- Quelle exemplarité des administrations publiques ?
- Quelles actions de sensibilisation et diffusion des bonnes pratiques ?
- Quelles attentes des acteurs vis-à-vis du rôle et des actions de la Région ?
- Qui pilote / qui réalise ?
- Quel objectif quantitatif de moyen ?
- Quel besoin en expérimentation ?

## Rappel du rôle de la Région :

L'autorité compétente met en place une politique d'animation et d'accompagnement des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets afin d'assurer la coordination nécessaire à l'atteinte des objectifs du plan. À ce titre, le plan peut prévoir une contractualisation entre parties prenantes pour la mise en œuvre des actions qu'il prévoit.

- •collectivités locales,
- organisations professionnelles,
- cluster,
- chambres consulaires,
- •acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS),
- •associations de protection de l'environnement,
- associations de consommateurs.



Approfondissement de recommandations et orientations : déchets du Bâtiment





## Recommandations et orientations à approfondir



#### Prévention

Rappel attendus du Plan : « une planification de la prévention des déchets à 6 et 12 ans qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention. »

- ✓ Un objectif de développement d'une ou plusieurs « matériauthèques » ?
- ✓ Diffusion des pratiques ?

#### Orientations du Plan sur les déchèteries :

- ✓ Vers une généralisation de l'accès des professionnels ? (y compris ceux qui ont un chantier sur l'EPCI sans avoir leur siège sur l'EPCI)
- ✓ Vers une généralisation du contrôle des accès ?
- ✓ Vers une harmonisation des conditions tarifaires ? (exemple charte CRMA en Bretagne)
- **√** ...
- ⇔ Des études et investigations +/- importantes à mener

## « Nouvelles filières » : conditions de développement au niveau régional ?

- ✓ Plâtre (gisement 7-8 kg/hab./an, soit près de 26 000 t/an) : mutualisation des gisements entre région...
- ✓ Menuiseries en fin de vie (démarche Revalo gisement de 300 000 t/an de verre plat en France)
- ✓ Polystyrène : mutualisation des gisements





## Recommandations et orientations à approfondir

- ✓ Moquettes (projet Optimum)
- ✓ Isolants et panneaux sandwich en polyurethane (SRBTP-FFB)
- ✓ Fenêtre en profilé alu (exemple d'un site de recyclage de 5 000 t dans le 49)
- ✓ Laine minérale

#### Amiante

Rappel attendus du Plan: « Une planification du maillage du territoire en installations de collecte de l'amiante »

- ✓ Un maillage cible ?
- ✓ Une obligation d'acceptation pour tous les dossiers de déchèteries professionnelles ?
- **√** ...

## Organisation de la reprise des déchets issus des matériaux de construction

Rappel attendus du Plan: « Une synthèse des actions relatives au déploiement de la reprise des déchets par les distributeurs des matériaux de construction, en coordonnant les distributeurs avec les déchèteries professionnelles et publiques qui acceptent ces déchets de manière à assurer une distance appropriée entre déchèteries permettant leur répartition pertinente sur le territoire »

✓ Quel déploiement est aujourd'hui prévu par les distributeurs ?





# Approfondissement de recommandations et orientations :

**Travaux publics** 



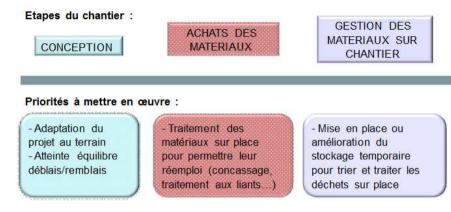




- Prévention (réemploi sur chantier)
  - ✓ Quels leviers activer ? Quels freins ?
- Amélioration du recyclage : le cas des terres (6 M de t)
  - ✓ Nature et taille critique des installations?
  - ✓ Marché (demande) inexistant ?
  - Développement de plateformes privées spécialisées dans le recyclage des terres excavées, polluées ou non (Normandie, Ile de France, Aura) ?
  - ✓ Développement de plateformes web d'échange de terres inertes (Hesus Soldating) ?

#### Installations

- ✓ Une recommandation vers l'ouverture des sites aux apporteurs extérieurs ?
- ✓ Situation au regard du « stockage temporaire », levier pour permettre la réutilisation des matériaux,
- ✓ Taille critique des installations ?
- ✓ Des recommandations vis-à-vis du remblaiement de carrières ? (selon carrières sèches ou humides)





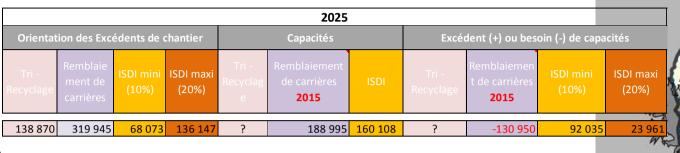
## **Installations**

## Rappel des attendus du Plan régional :

« Une planification de la gestion des déchets à 6 et 12 ans : le plan mentionne notamment les installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer afin d'atteindre ces objectifs et de gérer l'ensemble de déchets pris en compte... »

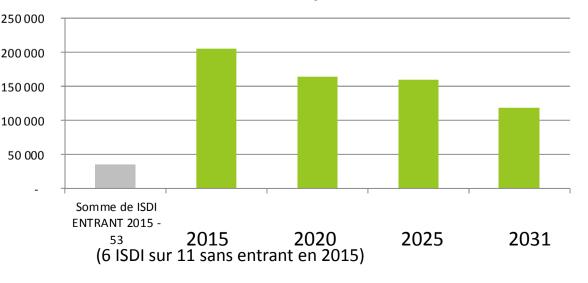


# ■ Mayenne – ISDI, remblaiement, recyclage DI



				20	031						
Orientation des Excédents de chantier					Capacités Excédent (+) ou besoin (-) de cap				capacités		
	Remblaiemen t de carrières <b>2015</b>	ISDI mini (5%)	ISDI maxi (10%)	Tri - Recyclag e	Remblaieme nt de carrières <b>2015</b>	ISDI	Tri - Recyclage	Remblaie ment de carrières	ISDI mini	ISDI maxi	
197 925	222 1/11	25 //1	70 991	2	199 005	110 100	2	-1// 1/6	82.66	7 47 227	

## 53 - Evolution des capacités des ISDI



Carrières autorisées
au remblaiement - Accessible
apporteurs extérieurs
Centrale d'enrobage

avenne

- Recyclage inertes
- ISDI R = ISDI Réservés A = Amiante
- Isodistance de 10km autour des sites



## Mayenne – Maillage en déchèteries et plate-forme de regroupement

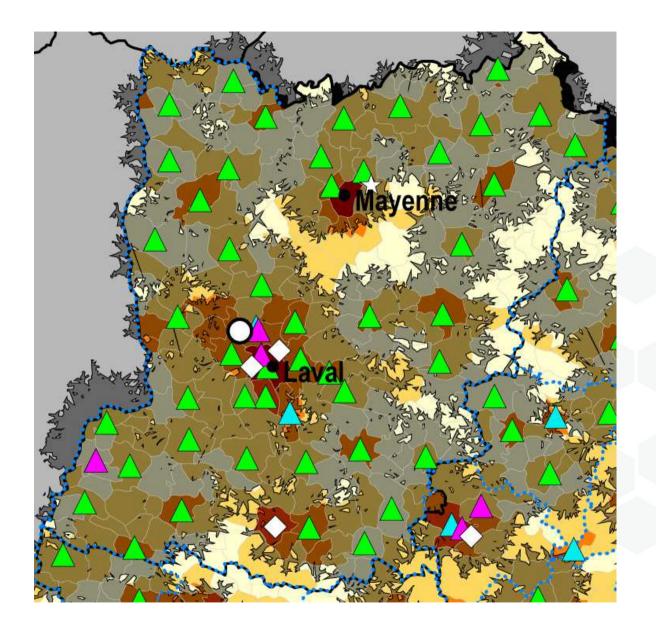


#### Types de déchèterie

- Accès aux seuls particuliers
- Accès aux particuliers et professionnels
- Déchèteries professionnelles
- Isodistance de 10kmautour des déchèteries (hors «accès aux seuls particuliers»)

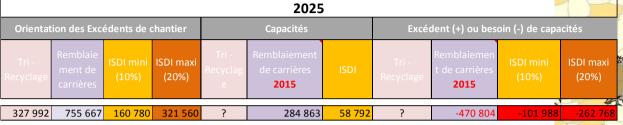
#### Types d'installations :

- Les plateformes de regroupement ou de tri
- ☆ ISDND
- ISDD
- ♦ ★ O Amiante





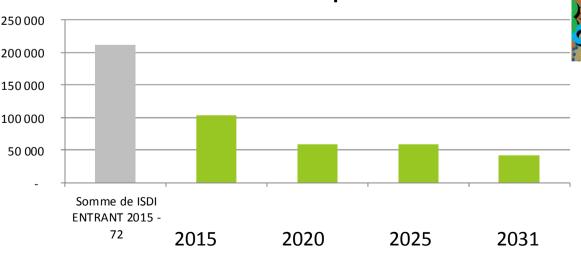
# Sarthe – ISDI, remblaiement, recyclage DI 2025



enne

				20	031						1
Orientation des Excédents de chantier					Capacités		Excédent (+) ou besoin (-) de capacités			apacités	
	Remblaiemen t de carrières <b>2015</b>	ISDI mini (5%)	ISDI maxi (10%)	Tri - Recyclag e	Remblaieme nt de carrières 2015	ISDI	Tri - Recyclage	Remblaie ment de carrières	ISDI mini	ISDI maxi	7.54
				•			•			1/2	^
464 063	823.055	27 559	175 112	,	284 863	/11 992	,	-538 192	-45 567	_133 126	•

## 72 - Evolution des capacités ISDI



- Carrières autorisées au remblaiement - Accessible apporteurs extérieurs
- Centrale d'enrobage
- Recyclage inertes
- SDI R = ISDI Réservés A = Amiante
- Isodistance de 10km autour des sites



## Sarthe - Maillage en déchèteries et plate-forme de regroupement

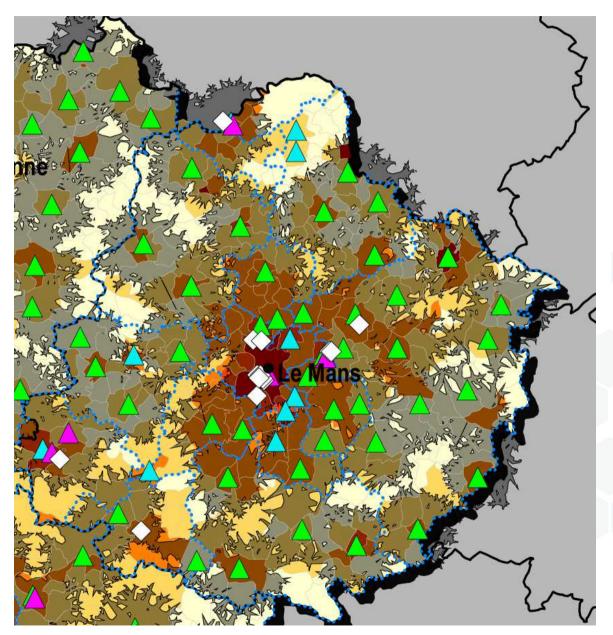


#### Types de déchèterie

- Accès aux seuls particuliers
- Accès aux particuliers et professionnels
- Déchèteries professionnelles
- Isodistance de 10kmautour des déchèteries (hors «accès aux seuls particuliers»)

#### Types d'installations :

- Les plateformes de regroupement ou de tri
- ☆ ISDND
- ISDD
- ♦ ★ Amiante

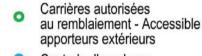




## ■ <u>Vendée</u> – ISDI, remblaiement, recyclage DI

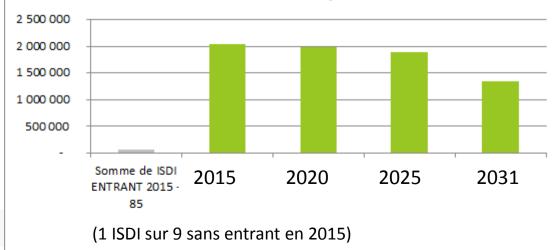
	2025								Région	DELATORE
Orientat	Orientation des Excédents de chantier			Capacités			Excédent (+) ou besoin (-) de capacités			cités
Tri - Recyclage	Remblaie ment de carrières	ISDI mini (10%)	ISDI maxi (20%)	Tri - Recyclag e	Remblaiement de carrières <b>2015</b>	ISDI	Tri - Recyclage	Remblaiemen t de carrières <b>2015</b>	ISDI mini (10%)	ISDI maxi (20%)
259 883	598 749	127 393	254 787	?	552 811	1 882 400	?	-45 938	1 755 007	1 627 613

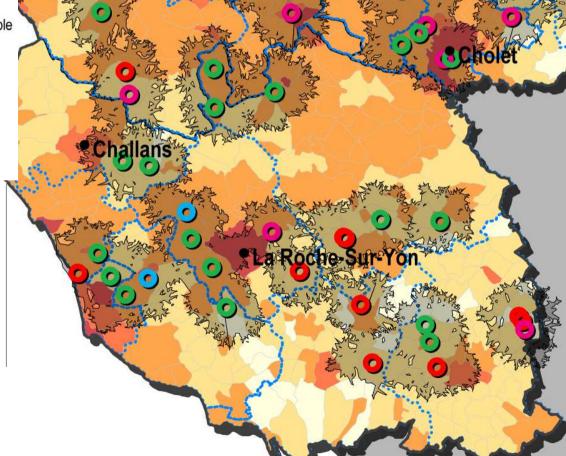




- Centrale d'enrobage
- Recyclage inertes
- O ISDI R = ISDI Réservés A = Amiante
- Isodistance de 10km autour des sites

## 85 - Evolution des capacités ISDI

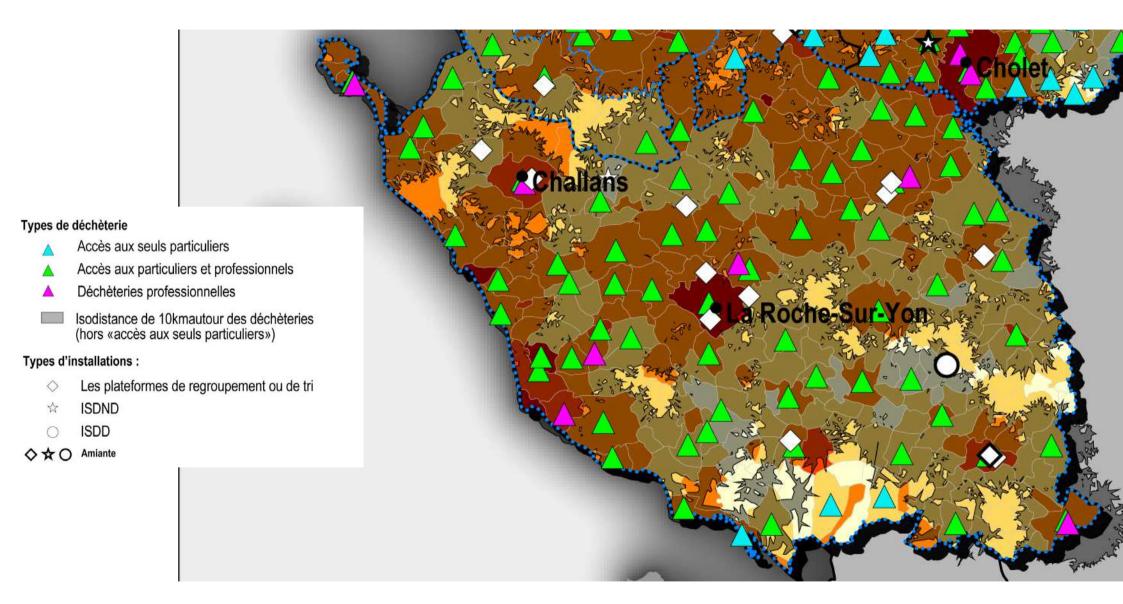






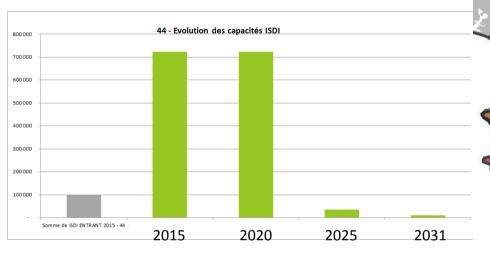
## <u>Vendée</u> – Maillage en déchèteries et plate-forme de regroupement







## <u>Loire Atlantique</u> – ISDI, remblaiement, recyclage DI



(2 ISDI sur 9 sans entrant en 2015)

					2025	)		200	4		
Orientat	ion des Exce	édents de (	chantier Capacités				Excédent (+) ou besoin (-) de capacités				
Tri - Recyclage	Remblaie ment de carrières	ISDI mini (10%)	ISDI maxi (20%)	Tri - Recyclag e	Remblaiement de carrières <b>2015</b>	ISDI	Tri - Recyclage	Remblaiemen t de carrières <b>2015</b>	ISDI mini (10%)	ISDI maxi (20%)	
					•				100		
646 052	1 488 453	316 692	633 384	?	1 020 353	35 006	?	-468 100	-281 686	598 378	

Excédent (+) ou besoin (-) de capacités **Orientation des Excédents de chantier** Capacités ISDI maxi ISDI mini (5%) ISDI maxi (10%)2015 2015 1 597 118 900 503 169 906 339 812 1 020 353 11 006 -576 765 328 806

2031

St-Nazaire

- Carrières autorisées au remblaiement - Accessible apporteurs extérieurs
- Centrale d'enrobage
- Recyclage inertes
- ISDI
  R = ISDI Réservés
  A = Amiante

Isodistance de 10km autour des sites

inddigo



## Loire Atlantique – Maillage en déchèteries et plate-forme de regroupement

#### Types de déchèterie

Accès aux seuls particuliers

▲ Accès aux particuliers et professionnels

Déchèteries professionnelles

Isodistance de 10kmautour des déchèteries (hors «accès aux seuls particuliers»)

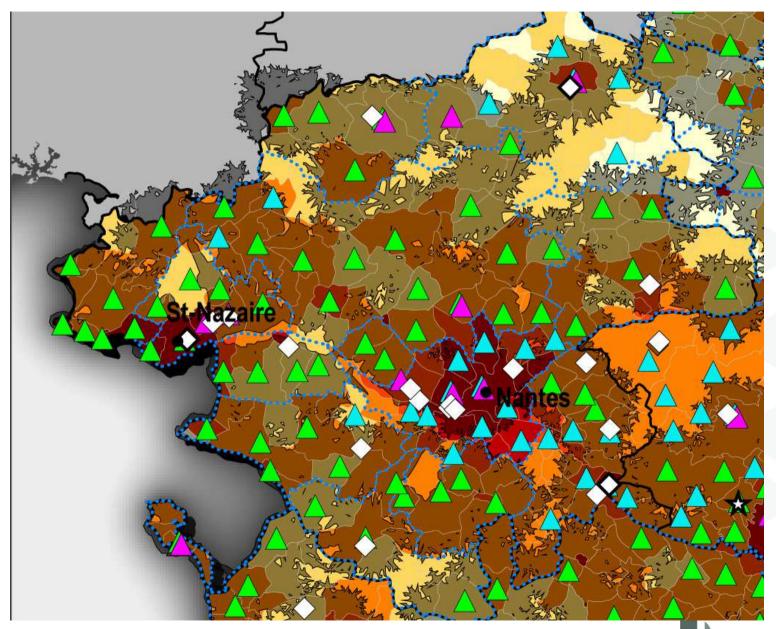
#### Types d'installations :

Les plateformes de regroupement ou de tri

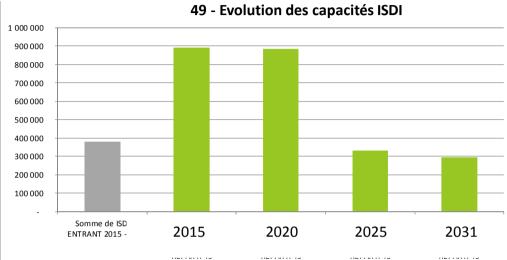
☆ ISDND

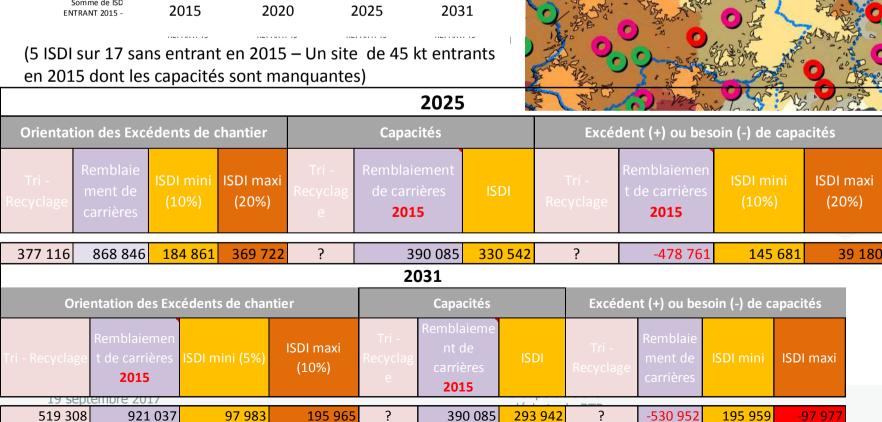
ISDD

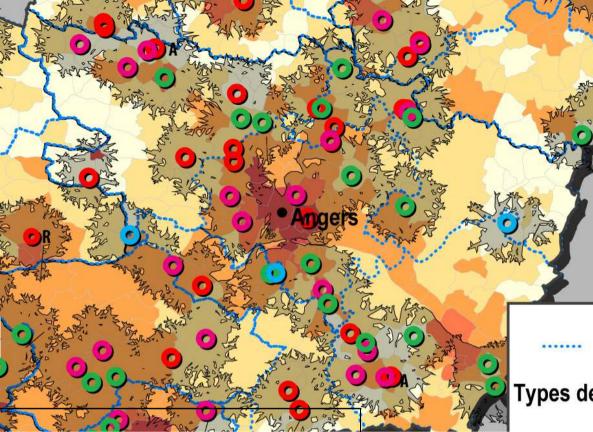
♦ ★ O Amiante



## Maine et Loire – ISDI, remblaiement, recyclage DI







- Carrières autorisées au remblaiement - Accessible apporteurs extérieurs
- Centrale d'enrobage
- Recyclage inertes
- ISDI R = ISDI Réservés A = Amiante
- Isodistance de 10km autour des sites





## Maine-et-Loire – Maillage en déchèteries et plate-forme de regroupement

#### Types de déchèterie

Accès aux seuls particuliers

▲ Accès aux particuliers et professionnels

Déchèteries professionnelles

Isodistance de 10kmautour des déchèteries (hors «accès aux seuls particuliers»)

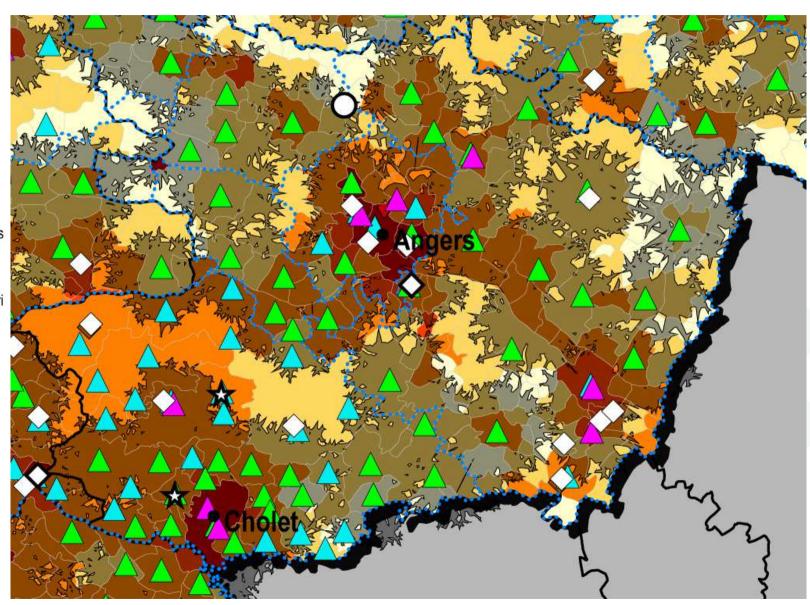
#### Types d'installations :

Les plateformes de regroupement ou de tri

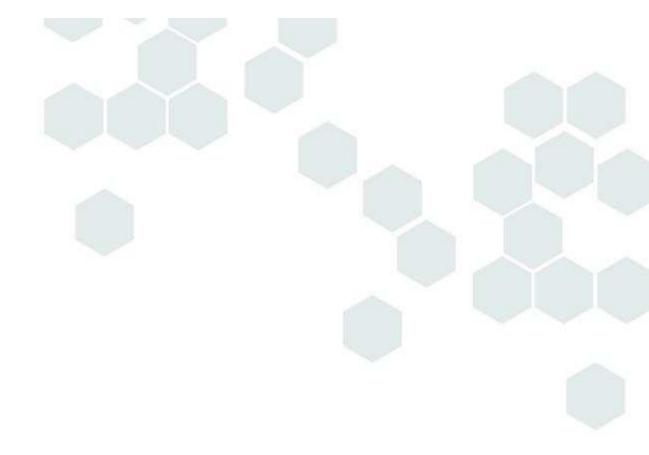
☆ ISDND

ISDD

♦ ★ ○ Amiante







## **ANNEXES**











## Prospective tendancielle des déchets inertes

- Basée sur l'évolution du PIB en Pays de la Loire :
- Constat INSEE 2009-2014 Pays de la Loire: +1,37 %/an de PIB
- Dans le secteur de la construction :

+4,5 %/an de PIB entre 1994 et 2014 en PDL

- Retenu pour la prospective : + 1,7 %/an entre 2014 et 2031

2015	Évolution gisement 2015-2031
10 994 kt produits sur les chantiers	<b>14 398 kt en 2031</b> soit +31 % par rapport à 2015





# Comparaison des scénarios de Plan sur la gestion des déchets inertes

## Propositions faite à la CCES : Retenir le scénario 2

ues decliets illertes							
	Scenario tendanciel	Scenario 1	Scenario 2				
Respect de <b>l'objectif</b> réglementaire de prévention	Aucune mesure de prévention supplémentaire	En 2025 et 2031, -2,5% et - 69 tenda	% de DI par rapport au scenario anciel				
Respect de l'objectif réglementaire 2020 sur le Taux de valo matière (y compris DND)	70% atteinte dès 2020	70% atteint dès 2020 ~74% en 2025 puis 76% 2031	70% atteint dès 2020 ~79% en 2025 puis 83% 2031				
Impact sur l'économie de ressources (⇔ taux de recyclage et réutilisation)	Taux de 27% en 2025	** ~32% en 2025 et 37% en 2031	~42% en 2025 et 48% en 2031				
Situation au regard des capacités ISDI de la Région	En 2031, ~400 kt de capacités manquantes	Excédent de capacités ISD à mener)	DI en 2031 (approche territoriale				
Impact sur l'emploi	Maintien	Développement en liaison	** avec l'activité de recyclage				
Niveau de contraintes pour la réussite du scenario	« Laisser aller »	Nécessité d'un engagement des acteurs – Sensibilité à la fiscalité environnementale, au cours des MP vierges	Idem scenario 1 avec nécessité d'une demande plus importante en granulats recyclés				

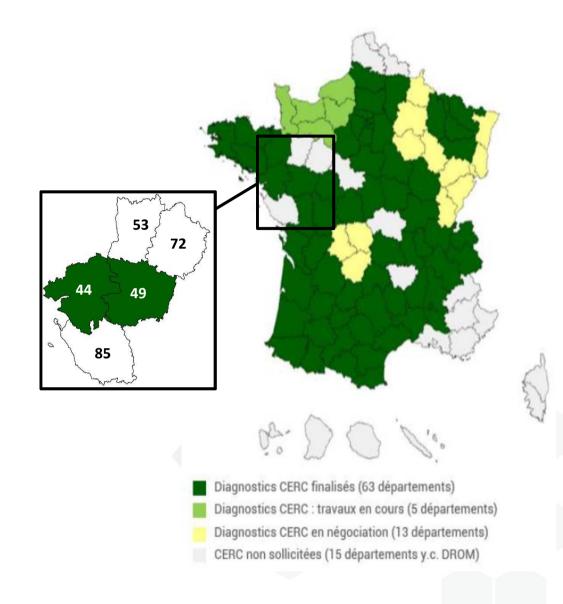
**MP** vierges

## La méthode réseau des CERC

Une méthode construite à la demande des membres fondateurs des CERC (Etat, CAPEB, FFB, FNTP, UNICEM).

**Objectif :** une observation détaillée, comparable d'un département à l'autre, d'une région à l'autre et la possibilité d'une consolidation nationale.

- 63 départements couverts par un diagnostic CERC, couvrant 68% du CA national Bâtiment et 70% du CA national Travaux Publics
- 15 départements sur lesquels la CERC n'a pas été sollicitée (dont 3 en Pays de la Loire – 53, 72 et 85)
- Inventaire incomplet sur la région :
   déficit de connaissance pour
   l'élaboration du plan (approche
   territoriale, équilibre entre gisements et
   solutions de prise en charge, taux de
   valorisation...)



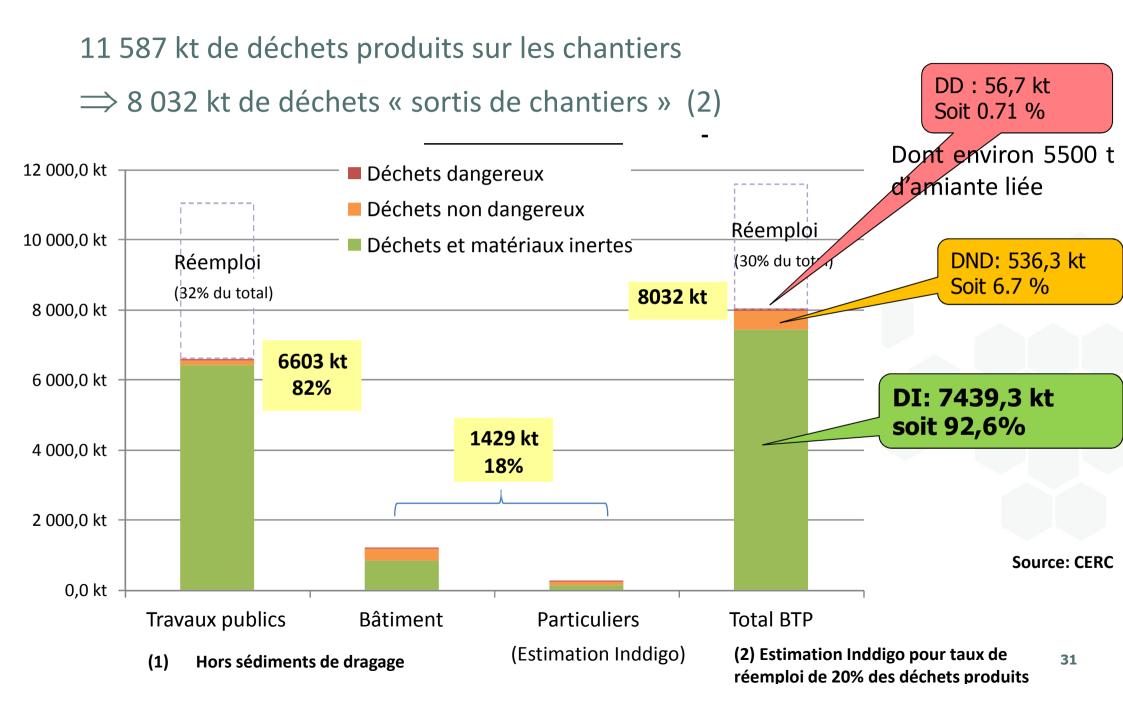
• Comparaisons interrégionales interdépartementales impossibles.





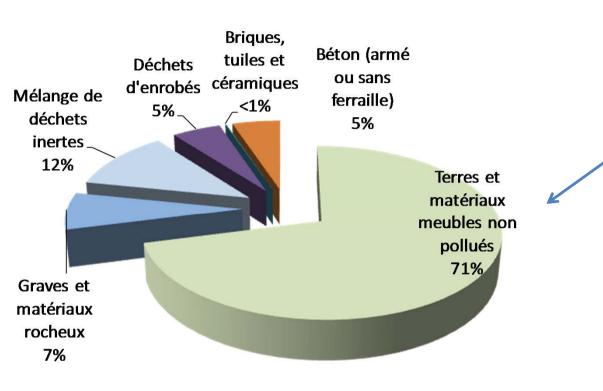


## Les déchets du BTP en 2012 (1)





## Rappel: compositions des gisements



**Travaux publics** - Gisement de DI « sortie chantier »

**Bâtiment**Répartition des
DND NI

Source : IFEN - ministère chargé de l'Equipement - données 2004

En pourcentage	Démolition	Réhabilitation	Construction neuve
Matériaux mélangés et matériaux indifférenciés	60,0%	90,1%	22,3%
Déchets de bois	18,8%	1,8%	44,7%
Déchets métalliques	8,7%	6,2%	18,5%
Déchets minéraux non inertes non dangereux (plâtre)	9,6%	1,0%	6,2%
Déchets de matières plastiques	0,5%	0,2%	8,3%
Autres déchets non dangereux	2,3%	0,5%	0,0%



## Bilan - Gestion des <u>déchets inertes (DI)</u> en 2012

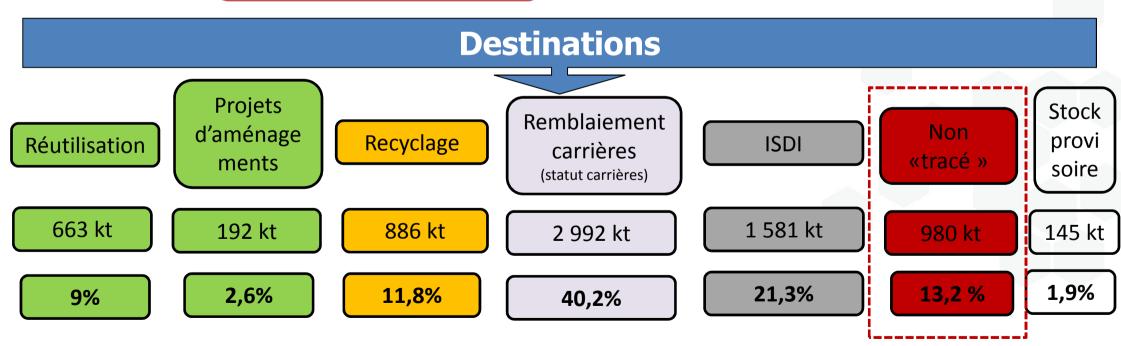


10 994 kt

35,5% de réemploi

Déchets inertes « sortie de chantier »

7 439 kt



Source CERC 2012



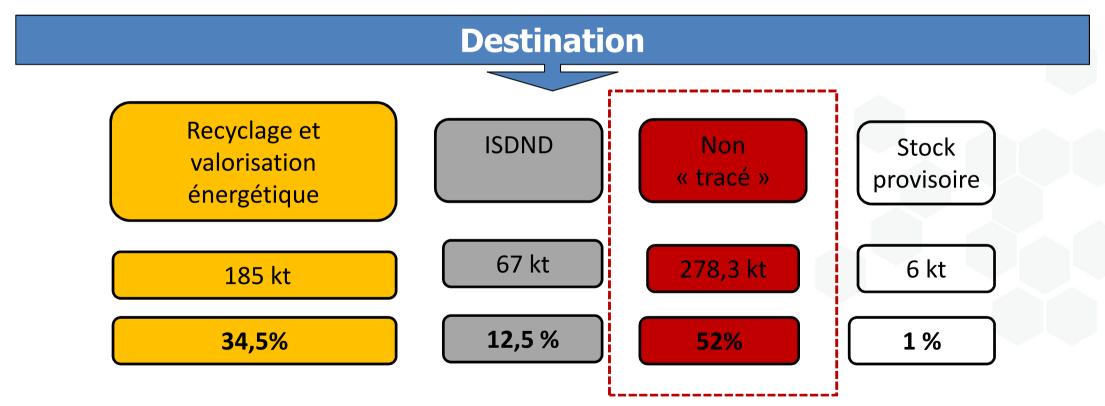
33



Bilan - Gestion des <u>déchets non inertes non dangereux (DND NI)</u> 2012

DND NI « sortie chantier »

536,3 kt



Source CERC 2012





## Bilan - Gestion des déchets dangereux (DD) 2012

Gisement DD « sortie chantier »

+ Hors Région

Gisement pris en charge par des installations des PDL

56,7 kt

## **Destination**

(1) Valorisation en incinérateurs spécialisés, en cimenterie, traitement de dépollution des terres....

Recyclage et valorisation énergétique (1)

Groupe de travail

« déchets du BTP »

38%

40kt

ISDD

65 kt

62 %

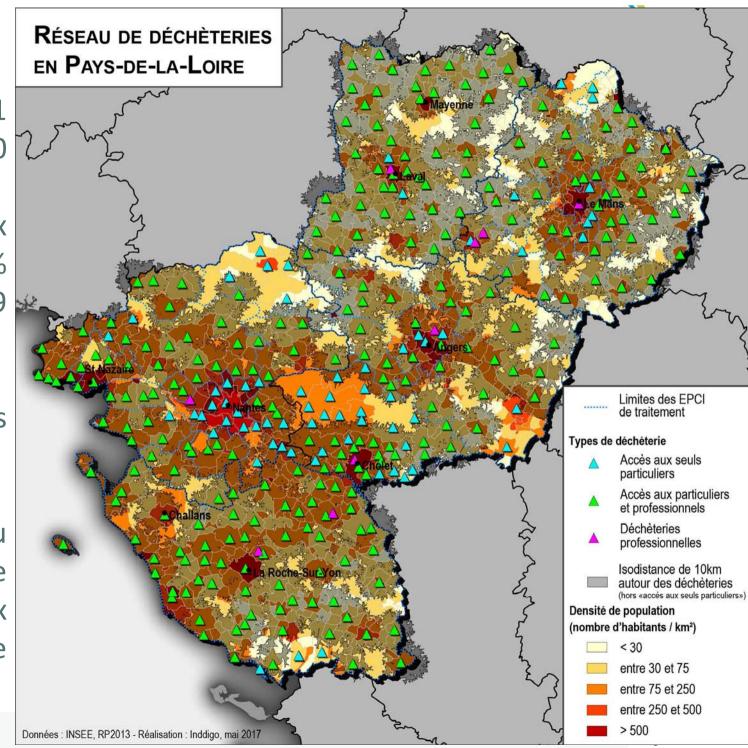
Source CERC 2012



35

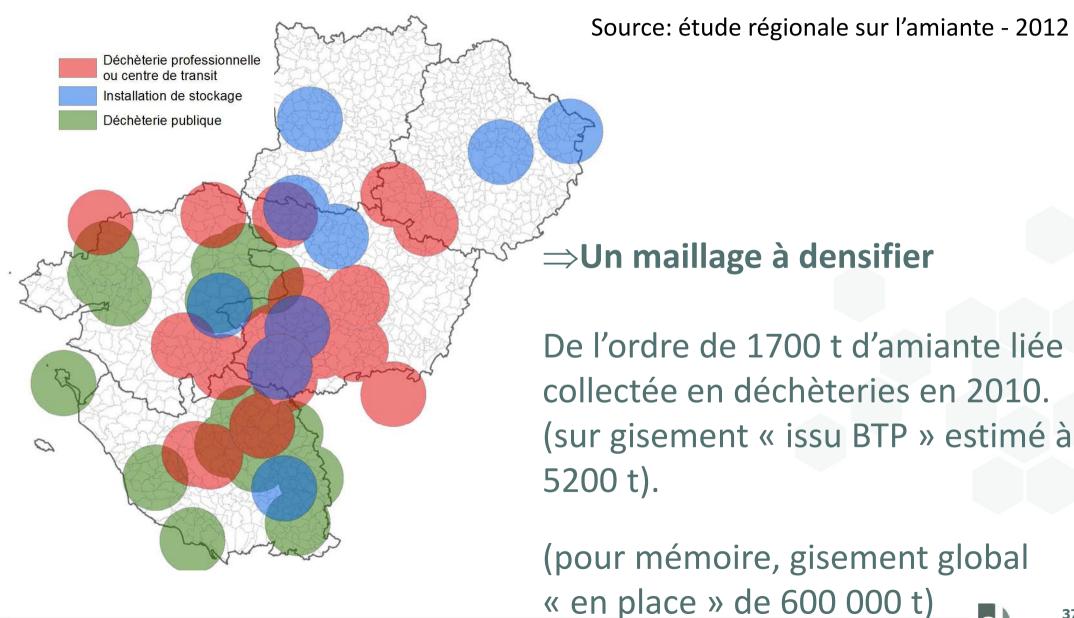
## Déchèteries - Desserte

- ➤ 345 déchèteries, soit 1 déchèterie pour 10 700 7 habitants (D'après SINOE 2015)
- >78% sont ouvertes aux professionnels (65% et 63% respectivement dans le 49 et 44).
- ▶11 déchèteries professionnelles.
- Environ 80% du territoire desservie par une déchèterie ouverte aux professionnels à moins de 10 km.



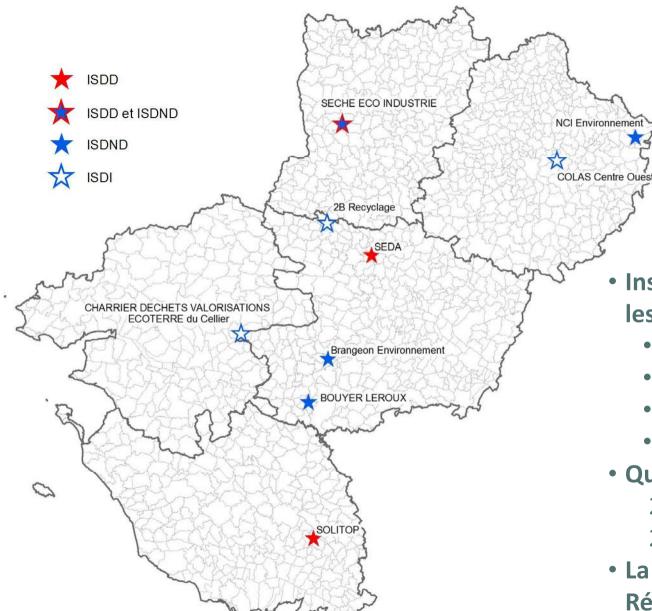


### Focus « Amiante » - Maillage de points de collecte





### Focus « Amiante » - Installations de stockage



• Installations des Pays de la Loire acceptant les déchets amiantés :

- 3 ISDND
- 2 ISDD
- 1 installation double ISDD / ISDND
- 3 ISDI
- Quantité de déchets amiantés traitée:

2010 : 26 448 t à 91% amiante liée

2015: 38 791 t

• La Région traite des déchets issus d'autres Régions.



38



Source: INSEE

### Quelle prospective de l'activité Bâtiment et TP ?

- Filière marquée par le recul historique de l'activité depuis 2008 et surtout depuis 2011 avec 4 années consécutives de baisse de l'activité.
- Un contexte d'évolution démographique soutenu :
- ⇒ Des besoins en construction et rénovation (logements et infrastructures)
- ⇒ Des travaux d'entretien des réseaux (routes, eau, assainissement...)

1000 1100 A 100 A		
1 600 000	Loire-	-Atlar
1 400 000		
1 200 000		
1 000 000	Maine	-et-l
800 000	- Vendé	e
600 000	Sarthe	
400 000	Mayer	nne
200 000		
0	<del> </del>	

Localisation	Description	Montant M€	
Angers Loire Métropole	Tramway : 9,9 km de ligne dont sous- stations électriques, parking relais, zone de remisage sur dépôt existant.	150	
SYDELA	Travaux électriques ; Eclairage ; Télécom (ensemble département Loire-Atlantique)	80	
CHU de Nantes	Reconstruction du pôle MPR	40	
Nantes Métropole	Construction du nouveau MIN (études, travaux, frais de transfert	32	
Conseil départemental Mayenne	Construction de l'ESPACE MAYENNE	26	

⇒De grands travaux prévus à court et moyen terme:

( + liaison Nantes Bordeaux, 140 M€ - contournement de Donges, 150 M€

upe de travail••• chets du BTP »



### Rappel: Hiérarchie des modes de traitement



#### Art. L.110-1-1 de la LTE

Prévention : essentiellement Réemploi

Réutilisation : autre chantier ou projets d'aménagement

Recyclage

Remblaiement en carrières sous statut carrières

Stockage inertes

 les terres excavées qui sortent du chantier prennent systématiquement le statut de déchet.

### Réemploi

= Toutes les actions réalisées <u>en</u> amont de la génération des <u>déchets</u> ou <u>limitant les déchets à gérer en sortie du chantier</u>, y compris la <u>réutilisation sur place</u> avec ou sans pré-traitement.

### Réutilisation

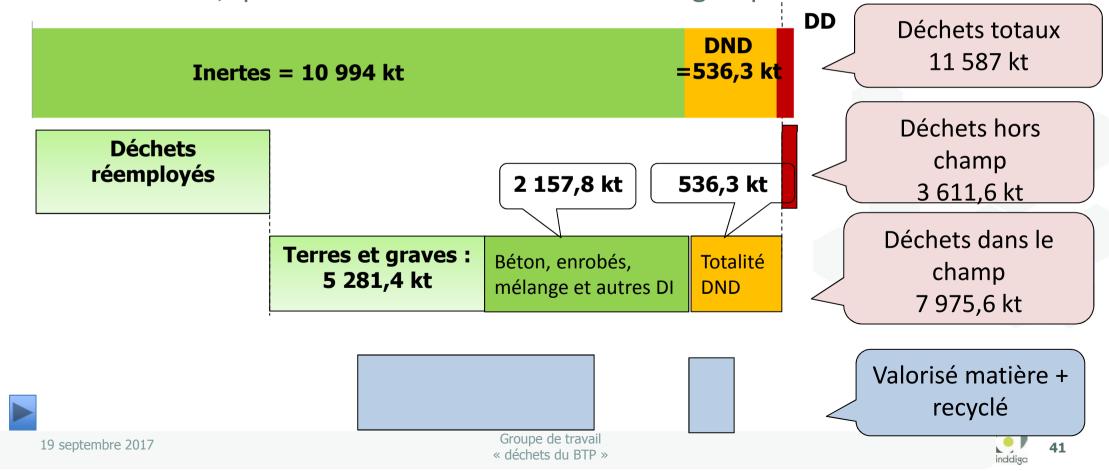
= réutilisation <u>sur un autre</u> <u>chantier</u> (la CERC considère que ce flux ne transite pas par une plateforme de regroupement)





### ■ Taux de valorisation de la LTECV- Mode de calcul

- Hors réemploi, hors DD, y compris terres et cailloux
- Valorisation matière DI
  - = recyclage, remblaiement de carrières (statut carrières), aménagement
- Pour les DND, quid des CSR : valo matière ou énergétique ?



### Situation du taux de valorisation 2012



### **Objectif LTE:**

Valorisation sous forme matière de 70% des déchets du BTP en 2020

Hypothèses de « valo matière » sur le « non tracé » (1 260 kt soit 16% du gisement )	Valorisation matière  = Recyclage  = Remblaiement statut  carrière/aménagement	Pour mémoire, si valorisation matière • Recyclage
0%	<b>63%</b> Pour 70% (LTE): + <b>560 kt/an</b>	25%
50%	71%	33%
100%	79%	41%

- ⇒Un taux de valorisation actuel estimé entre 63% et 79% selon la réalité des modes de gestion du gisement « non tracé ».
- ⇒L'importance du remblaiement de carrières en Pays de la Loire contribue fortement à l'atteinte de l'objectif.

### « Prévention »

Toutes les actions réalisées <u>en amont de la génération des déchets</u> ou <u>limitant les déchets à gérer en sortie du chantier</u>, y compris la réutilisation sur place ou le retraitement sur place de matériaux ou encore <u>diminuant la nocivité des déchets</u>.







 Déconstruction / démolition de bâtiments ou d'ouvrages de travaux publics

### **Etapes du chantier:**

**DIAGNOSTIC** 

CHOIX DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

TRI

#### Priorités à mettre en œuvre :

 Diagnostic déchet intégrant la réutilisation de matériaux ou objets issus de la déconstruction Déconstruction
 plutôt que démolition

-Réutilisation sur d'autres chantiers ou par recycleries-Tri des déchets dangereux





### Rappels: la prévention à la source des déchets

 Construction de bâtiments

# Des appels à projets de l'Ademe en cours:

Bazed Revalo Demodulor

Travaux publics

#### Etapes du chantier :

CONCEPTION

CHOIX DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ACHATS DES MATERIAUX GESTION DES MATERIAUX SUR CHANTIER

TRI

#### Priorités à mettre en œuvre :

- -Diagnostic déchets -Réutilisation sur chantier de matériaux ou objets issus de la déconstruction.
- Adaptation de la taille des éléments aux formats standards ou réalisation de surmesure ;
- Réalisation d'éléments préfabriqués pour éviter les découpes et les chutes sur chantier.

- Choix de matériaux moins nocifs ou produisant des déchets moins nocifs

- Livraison adaptée au calendrier de la construction et modalités de stockage évitant les pertes et dégradations; - Retour aux fournisseurs des - Tri des déchets dangereux

Etapes du chantier :

CONCEPTION

ACHATS DES MATERIAUX GESTION DES MATERIAUX SUR CHANTIER

emballages et

produits non

utilisés.

TRI

#### Priorités à mettre en œuvre :

Adaptation du projet au terrainAtteinte équilibre déblais/remblais - Traitement des matériaux sur place pour permettre leur réemploi (concassage, traitement aux liants...)  Mise en place ou amélioration du stockage temporaire pour trier et traiter les déchets sur place - Tri des déchets dangereux



### Réglementation

- Objectifs de la LTECV portant sur les déchets du BTP (article 93):
  - ◆ Obligation des distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels d'organiser la reprise des déchets à partir du 1/01/2017
- Le Plan comprend une synthèse des actions relatives au déploiement de la reprise des déchets en coordonnant les distributeurs avec les déchèteries professionnelles et publiques qui acceptent ces déchets (art D541-16-1 du Code de l'Environnement)
  - Décret du 10/03/2016 Périmètre des distributeurs concernés :
    - Code NACE: 4613, 4673, 4674, 4690
    - Surface supérieure ou égale à 400 m²
    - Et un CA annuel supérieur ou égale à 1 millions d'euros
    - Le distributeur peut réaliser la reprise sur l'unité de distribution ou dans un rayon maximal de 10 km.





Quels prémices d'une organisation privée / publique ?

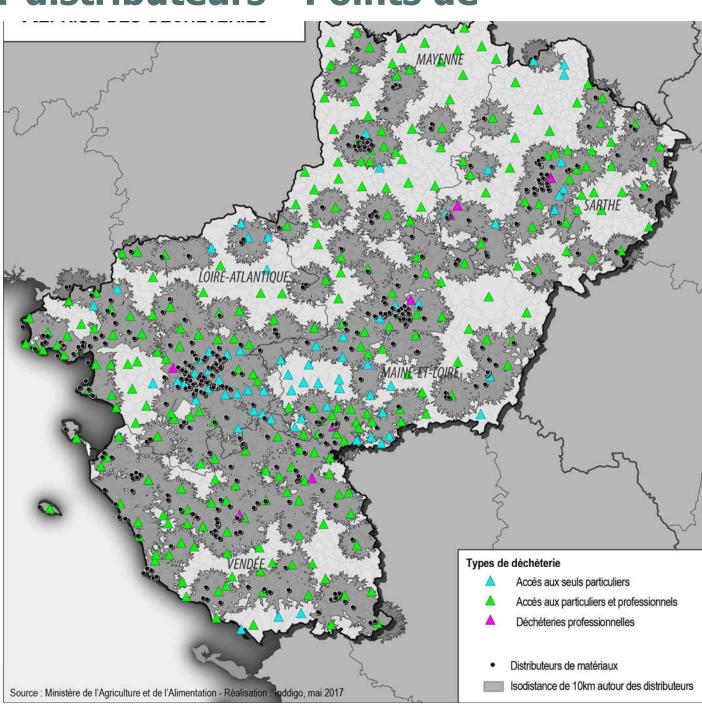


Reprise déchets par distributeurs - Points de

collecte potentiels

- A partir du fichier SIRENE
- Tri sur codes APE concernés (1719 établissements)
- Seuls 1% déclarent les surfaces et 30% le CA..
- ⇒Hypothèse de maillage présentée ici:
   établissements de plus de 4 salariés (38% des établissements)

= **653** sites ?





### Déchets inertes - Eléments de contexte favorables au développement du recyclage

- Obligations instaurées par la LTECV pour la construction ou l'entretien routier:
  - Priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets .:
- **Rappel:** la voirie consomme 12,5 millions /an de granulats (45% prod).

#### 1° A partir de 2017 :

- Au moins 50 % des matériaux utilisés pendant a) Au moins 60 % des matériaux utilisés pendant l'année dans les chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets;
- b) Chantiers de construction et d'entretien routiers :
  - au moins 10 % des matériaux issus du réemploi, réutilisation et recyclage sont utilisés dans les couches de surface
  - au moins 20 % des matériaux utilisés dans les couches d'assise sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets

#### 2° A partir de 2020 :

- l'année dans les chantiers de construction routiers sont issus du réemploi, réutilisation ou recyclage de déchets ;
- b) Chantiers de construction et d'entretien routiers :
  - au moins 20 % des matériaux issus du réemploi, réutilisation et recyclage sont utilisés dans les couches de surface
  - au moins 30 % dans les couches d'assise sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets



- Déchets inertes Autres éléments de contexte favorables au développement du recyclage
- Des pratiques des collectivités qui évoluent
  - Exemple du Département de la Mayenne (V. LE COZ)
- Des guides techniques à destination des collectivités
  - Exemple du Guide « Réutilisation des graves en technique routière » réalisé par NovabuildTP (V.FERBER)
- Un engagement pour la croissance verte (signé en avril 2016), de l'UNICEM UNPG et SNBPE pour davantage de recyclage :
  - Passer de 20 millions à 30 millions de tonnes de déchets inertes recyclés en 2020 par rapport à 2014





DND NI - Eléments de contexte favorable au développement du recyclage

### Rappel objectif de la LTE sur DND NI:

- ✓ Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse.
- Le décret 5 flux: (décret n°2016-288 du 10 Mars 2016).
  - ✓ Obligation de tri et de valorisation étendue à 5 flux à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 : papier, métal, plastique, verre et bois
- La diffusion de recommandations à destination du second œuvre (Democles)





- Autres éléments de contexte favorable au développement du recyclage des DND
- Des filières de recyclage existantes, mais dont le développement est tributaire du maillage en points de collecte :
  - ✓ Plâtre (gisement 7-8 kg/hab/an, soit près de 26 000 t/an)
  - ✓ Menuiseries en fin de vie (Démarche Revalo Gisement de 300 000 t/an de verre plat en France)
  - ✓ Moquettes (projet Optimum)
  - ✓ Isolants et panneaux sandwich en polyurethane (SRBTP-FFB)
  - ✓ Fenêtre en profilé alu (exemple d'un site de recyclage de 5000 t dans le 49)





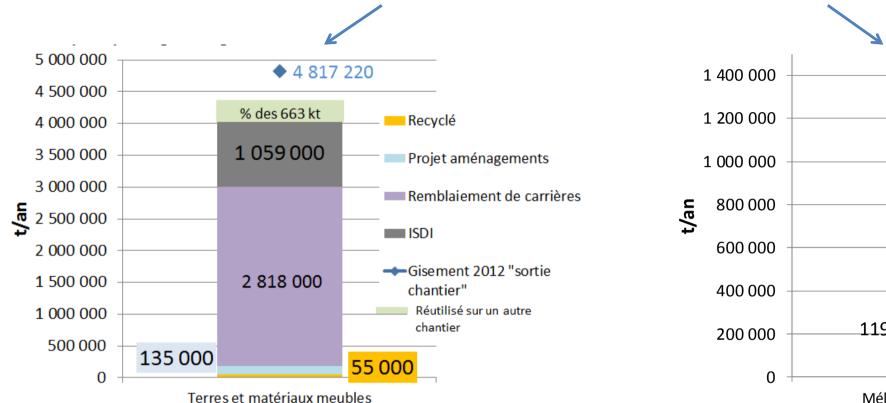
### Autres flux cibles? Contraintes et opportunités ?

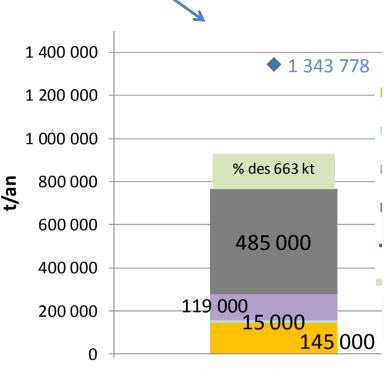


**51** 



### Terres et matériaux meubles – Mélange de DI





Mélange de déchets inertes

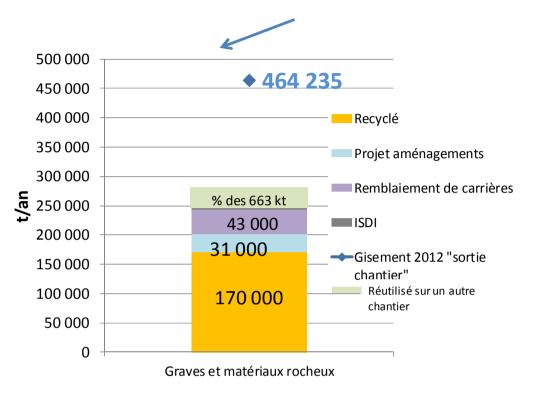
Contributions: Quel objectif quantitatif pourrait être retenu ? Sous quelles conditions de réalisation?

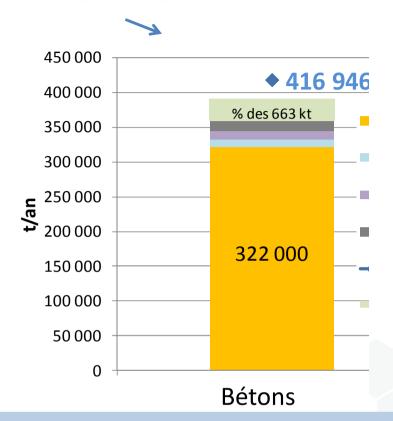




### **Graves et matériaux rocheux - Bétons**







Contributions: Quel objectif quantitatif pourrait être retenu ? Sous <u>quelles conditions</u> de réalisation ?

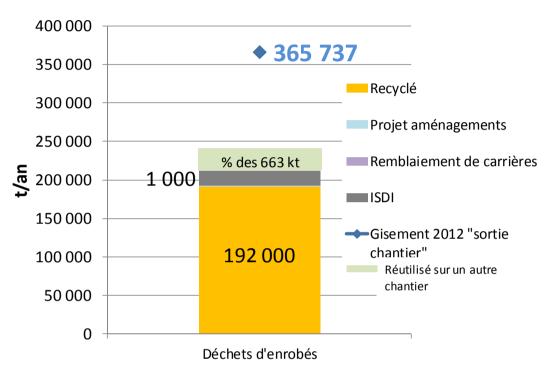
Un recyclage important, sous la forme de granulats

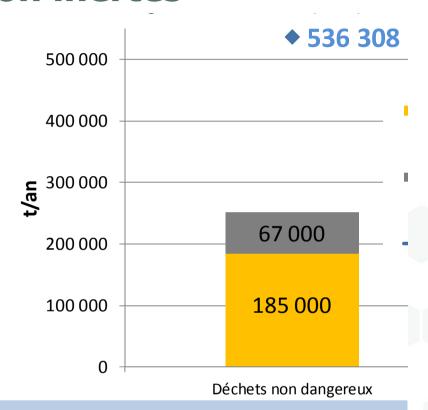
⇒Quelle perspective de développement du recyclage du « béton en béton » ? (Perspective du Programme Recybéton ?)



### Déchets d'enrobés - déchets non dangereux non inertes







Contributions: Quel objectif quantitatif pourrait être retenu ? Sous quelles conditions de réalisation?





# Plans BTP départementaux — Gisements tendanciels retenus





	Tendanciel	Prospective « sortie de chantier »
Vendée (2016)	2021: + 15% / 2012 2028: + 21% /2012	Stabilisation dès 2020 des tonnages à ceux de 2012
Mayenn e (2015)	2018: + 2,5% /2012 2024: + 5% par rapport à 2012	Réduire de 1 % par an la production de déchets inertes à gérer, soit 8 % d'ici 2020 et 11,4 % d'ici 2024.  Stabiliser le gisement de déchets non inertes non dangereux.  Réduire de 1 % par an la production de déchets dangereux, soit 8 %, d'ici 2020 et 11,4% d'ici 2024.
Sarthe (2014)	2020: +1%/2012 2026: +1,7% /2012 (hyp: stabilité des gisements TP)	réduction de 4% d'ici à 2020 et de 9% d'ici à 2026 des quantités de déchets produites par rapport aux tonnages de 2010.





Valorisation sous forme matière de 70% des déchets du BTP en 2020

Pour mémoire: Directive européenne 2008 « D'ici 2020, la préparation en vue du réemploi, le recyclage et les autres formules de valorisation de matière, y compris les opérations de remblayage qui utilisent des déchets au lieu d'autres matériaux, des déchets non dangereux de construction et de démolition, à l'exclusion des matériaux géologiques naturels définis dans la catégorie 17 05 04 de la liste des déchets, passent à un minimum de 70 % en poids. »

#### **Convergence Directive / LTE:**

Le tonnage des matériaux réemployés sur chantier ne contribue pas à l'objectif

**Divergence: Directive / LTE:** 

L'exclusion des terres et cailloux





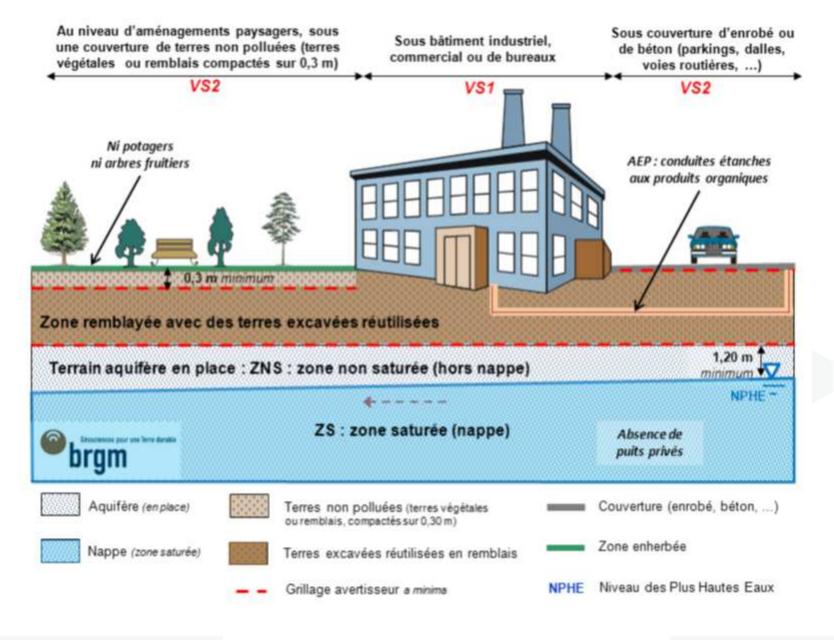


## Stockage / aménagements – Rappels réglementaires

- De manière générale, tout lieu de dépôt de déchets inertes est par défaut considéré comme une ISDI.
- La qualification d'aménagement: pour les cas où l'utilité de l'aménagement, est démontrée et constitue le motif principal de sa réalisation.
- Le contrôle de la compatibilité des déblais admis en aménagement avec les usages relève de la police du maire :
  - ✓ au titre de la police administrative spéciale en matière de déchets (hors ICPE),
  - ✓ au titre de la police de l'urbanisme. (ex: exhaussement de sols soumis à permis d'aménager ou déclaration préalable)
- Les dispositions de la loi de transition énergétique, et notamment l'article L541-32-1 ajoutées au code de l'environnement proscrivent l'acceptation de contreparties financières à l'utilisation de déchets en aménagement, réhabilitation ou construction (ces dispositions ne concernent bien évidemment pas les ISDI et les carrières). Pour cela, l'autorité environnementale pourra demander dans le cadre de l'élaboration de son avis une attestation sur honneur, de la part du maître d'ouvrage en charge du réaménagement, qui atteste l'absence de contrepartie financières à l'utilisation de déchets.



### Réutilisation hors site des terres excavées









## Capacités remblaiement de carrières / ISDI

